

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 5 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Viplaix, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 26 février 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir R. LAMY), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), JACQUOT C. (pouvoir E. PETIT),

Recrutement pour accroissement temporaire de travail

Le Président indique que la charge de travail du service Environnement de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel augmente de manière significative durant la période estivale, notamment avec l'ouverture et le fonctionnement de la baignade biologique.

Afin d'assurer l'entretien des équipements et des espaces communautaires pendant cette période, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement les effectifs du service technique.

Il est ainsi proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de recruter, pour la période d'avril à octobre, un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique ;
- ✓ de prévoir la possibilité d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires ainsi que le remboursement de frais de déplacement, en fonction des nécessités du service ;
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 12 mars 2026
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

